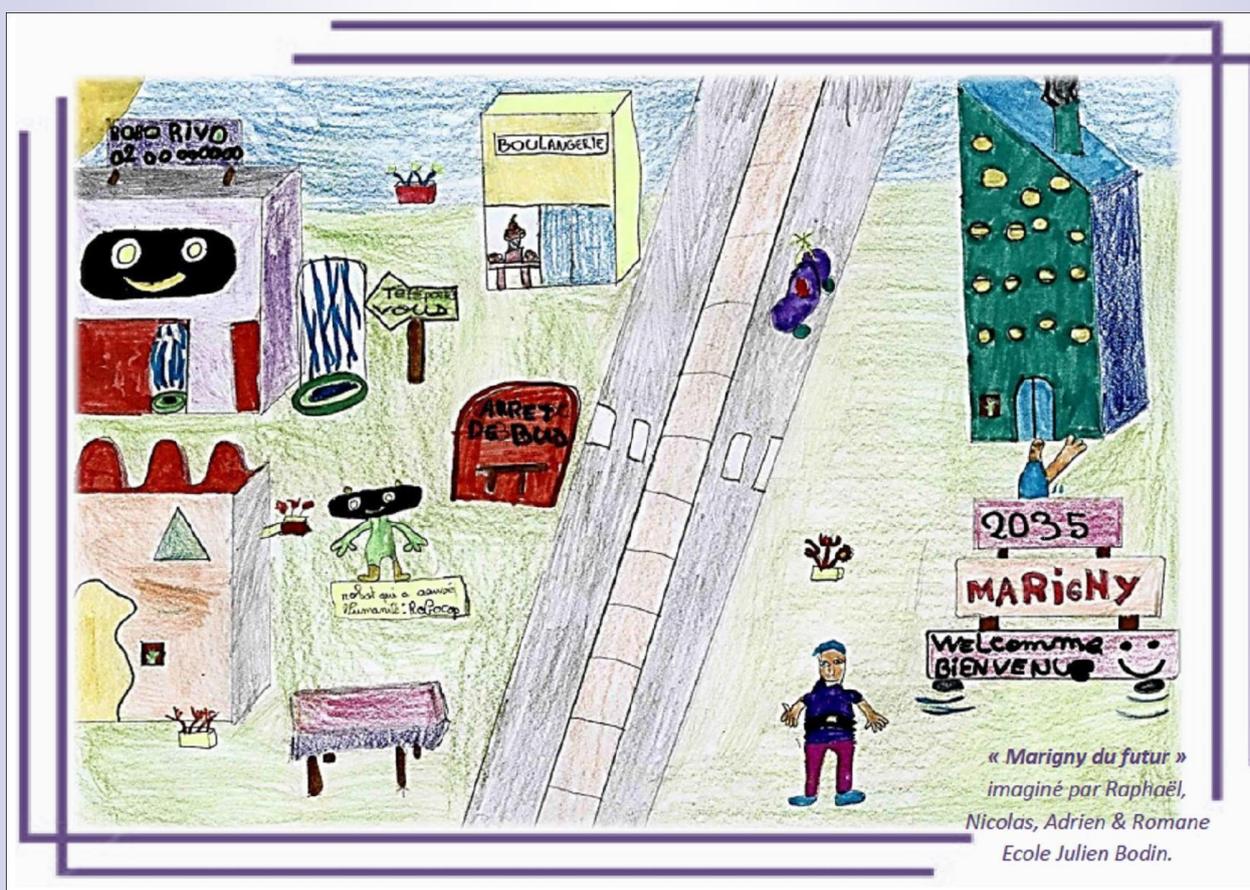


Hiver 2018

# Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon



**Fabrice LEMAZURIER, Maire,**  
a le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux 2018

le vendredi 19 janvier à 20h30  
à la salle des fêtes, place Westport.

Le conseil municipal et le personnel vous souhaitent une  
belle et heureuse année 2018.

visitez notre site internet : [www.mairie-marigny.com](http://www.mairie-marigny.com)



## Le mot du Maire...

L'année 2017 a été principalement marquée par l'élection d'un nouveau président de la République et le fort renouvellement au niveau de l'assemblée nationale. Dans ce contexte où les mutations sont de plus en plus rapides, j'ai souhaité avec le conseil municipal mener une réflexion prospective de « Marigny-le-Lozon » sur 20 ans.

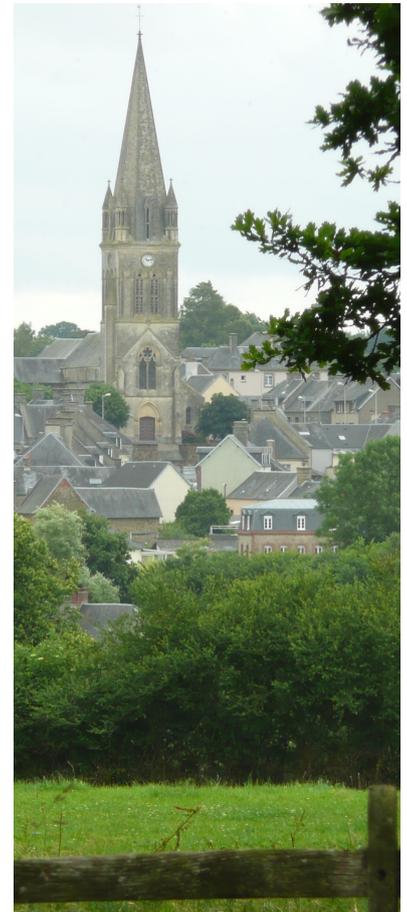
Pour prendre les bonnes décisions, il est essentiel de savoir où on veut aller. C'est pour cela qu'un diagnostic mettant en évidence les forces et les faiblesses de notre commune a été engagé avec un bureau d'études extérieur, avec une vision nouvelle et critique. Cette réflexion prend également en compte les évolutions des modes de vie (habitat, déplacement, consommation...) et de notre environnement (service public, taille des collectivités publiques...).

Grâce au dynamisme de l'équipe municipale et du personnel communal, l'année 2017 fut une année riche et constructive. Nous poursuivrons ce travail en 2018 afin que notre commune reste attractive et dynamique.

2018 sera également l'année où verront le jour les travaux du pôle public intégrant la future mairie, la maison des services au public, la bibliothèque et les associations. Cette structure permettra d'améliorer les services à la population. La restructuration de la salle des fêtes de Lozon verra aussi sa réalisation.

Je terminerai en vous souhaitant à vous et à vos familles une très belle année 2018 pleine de projets et de confiance en notre avenir commun.

Fabrice LEMAZURIER.



### Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 3
Recensement de la population	4
Zoom sur la maison Médicale	5
Infos pratiques	6
Marigny...	7 à 8
Passé-récent	9
Vie associative	10
Vie locale	11

# CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : [www.mairie-marigny.com](http://www.mairie-marigny.com)

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Séance du 14 novembre 2017

Absents excusés : BISSON Caroline, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, LE BUZULLIER Chantal.

Absents : HELAINE Stéphane, HEUGUET Cédric, LE BIHAN Stéphane.

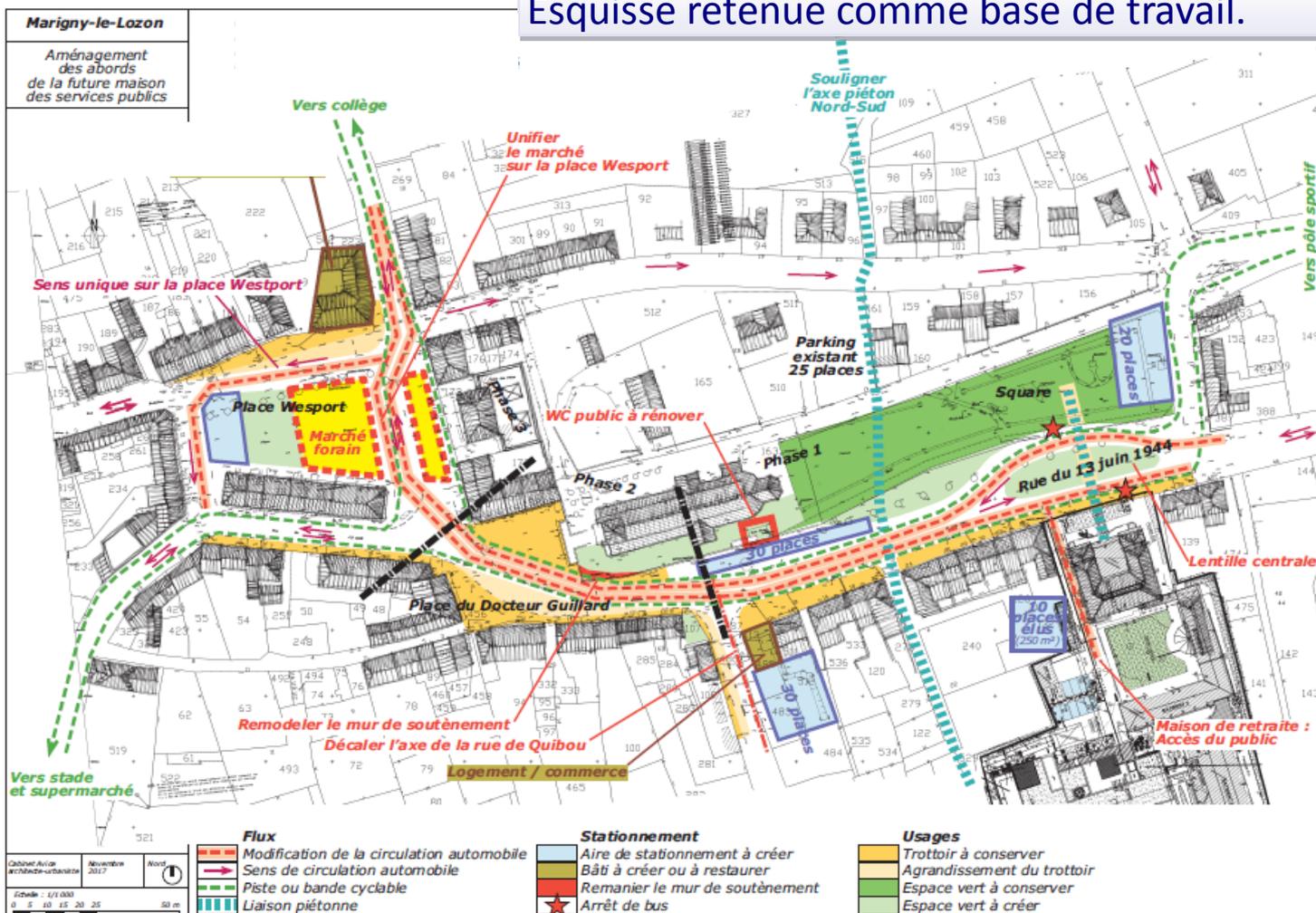
Pouvoirs : BISSON Caroline donnant pouvoir à LEGRAVEREND Jean-Claude, LE BUZULLIER Chantal donnant pouvoir à MONTAGNE Noël.

## AMENAGEMENT FUTUR DU BOURG DE MARIGNY : CHOIX DE L'ESQUISSE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les esquisses relatives à l'aménagement futur du bourg de Marigny proposées par Monsieur Avice, architecte urbaniste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'esquisse n°4 comme option de travail et sollicite une estimation du projet de la part du bureau d'études.

## Esquisse retenue comme base de travail.



# CONSEIL MUNICIPAL

## CONVENTION DE PARTENARIAT FAVORISANT LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Considérant la nécessité de consolider et de maintenir les secours de proximité et d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires, notamment en journée,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec le SDIS afin de permettre aux sapeurs-pompiers volontaires parents de se rendre plus disponible en journée pour les interventions.

Les écoles Julien Bodin et Notre-Dame, ainsi que la garderie périscolaire « la Tarentelle » sont associées à ce projet. Il revient à faciliter la prise des enfants des sapeurs-pompiers volontaires au restaurant scolaire et à la garderie.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le principe de gratuité des repas pris dans le cadre de cette convention (à hauteur de 50 € par foyer).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.
- approuve le principe de la gratuité des repas pris au dehors des inscriptions habituelles à hauteur de 50 € annuel par foyer
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous documents relatifs cette affaire.

Séance du 12 décembre 2017

Absents excusés : TAPSOBA Désiré, BISSON Caroline, HEUVET David, MAUDUIT Ludovic.

Absents : HELAINE Stéphane, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : TAPSOBA Désiré donnant pouvoir à LEGENDRE Martine, BISSON Caroline donnant pouvoir MONTAGNE Noël, MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir BISSON Valérie.

## PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LOZON

Vu la délibération du 10 octobre 2017, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif de la salle de convivialité de Lozon,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide à l'unanimité :

- De valider l'avant-projet définitif.
- D'autoriser le dépôt du permis de construire
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises

- D'autoriser le Maire à solliciter les financements bancaires nécessaires à la réalisation de l'opération

## PRIX DE VENTE DES 3 PARCELLES ROUTE DE QUIBOU

Vu la délibération du 10 octobre 2017 autorisant le dépôt d'un permis d'aménager pour les trois parcelles de terrain détachées sur la parcelle AI 97,

Vu l'estimation du bien réalisée par le pôle d'évaluation domaniale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal dit que le prix de vente de chaque parcelle sera de 32 000 € et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.

## Questions diverses

### LOGEMENTS COMMUNAUX : isolation des combles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé un devis avec l'entreprise VARIN de Percy pour procéder à l'isolation des combles des logements communaux (9 776 € HT). Une prime de 2 760 € devrait être reversée à la mairie.

### AMENAGEMENT FUTUR DU BOURG : réunion publique

Le 8 décembre dernier, environ 80 personnes ont assisté à la réunion publique de présentation à la population de Marigny-le-Lozon des projets d'aménagements futurs du bourg. Cette réunion fut riche en échanges et observations constructives. Une réunion avec les commerçants est prévue le 20 décembre à 20h30.

### GENDARMERIE DE MARIGNY :

La gendarmerie de Marigny est ouverte au public les 4, 11, 18 et 29 décembre 2017 de 8h à 12h. Ces permanences sont mises en place à titre expérimental afin de vérifier l'utilité d'une permanence sur le site de Marigny. C'est pourquoi, Monsieur le Maire encourage à informer largement sur ces permanences.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février sur Marigny-le-Lozon. Cinq agents recenseurs ont été recrutés :

Elise COUILLARD  
Marie-Noëlle OSMOND  
Virginie PICHON  
Axel POU-VICH  
Virginie ROGER

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

A compter du 18 janvier et jusqu'au 17 février 2018, les agents recenseurs vont venir à votre rencontre pour effectuer le recensement de la population (environ 1 200 foyers sont concernés). Ces personnes seront munies d'une carte officielle.



Virginie  
ROGER

District de Lozon

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. L'agent recenseur vous remettra vos identifiants afin de procéder à l'enregistrement sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)



Marie Noëlle  
OSMOND

District n° 2



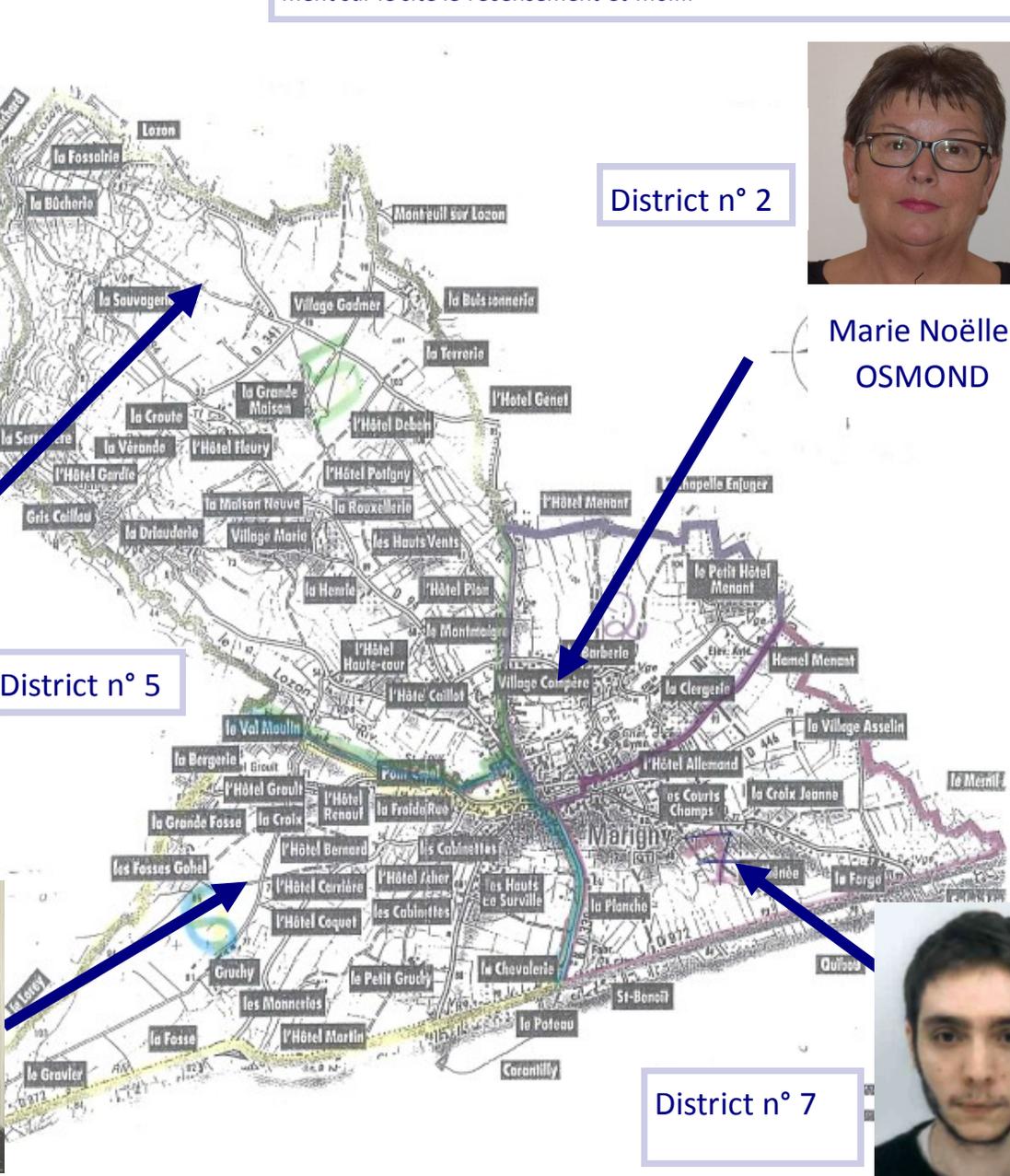
Virginie  
PICHON

District n° 5



Elise  
COUILLARD

District n° 6



District n° 7

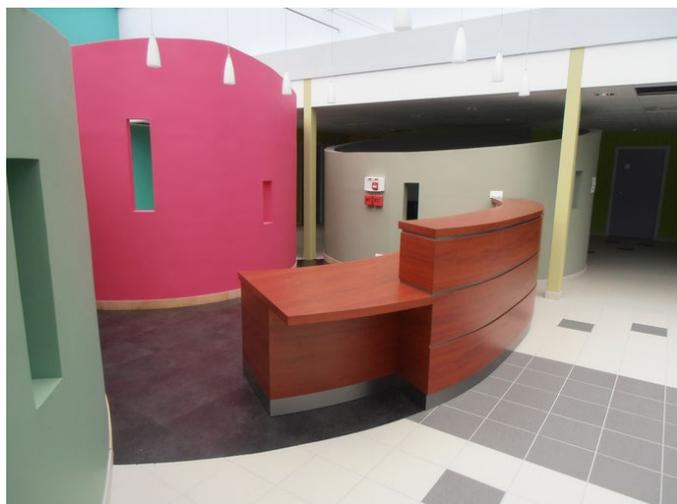


Axel  
POU-VICH

Merci de leur réserver un bon accueil.

# ZOOM SUR LA MAISON MEDICALE

La maison médicale a ouvert ses portes en 2014 et compte aujourd'hui 10 cabinets (médecins généralistes, kinésithérapeute, infirmières, orthophonistes, podologue, dentiste, psychologue, étio-pathe, hypno-thérapeute, et le service de soins infirmiers à domicile). Bien que cette offre soit variée **le besoin d'un médecin généraliste se fait fortement ressentir**. De plus, il reste la possibilité d'accueillir une spécialité supplémentaire puisqu'un cabinet est encore vacant.



MEDECINS GENERALISTES	
DUCCLOUX Floriane et Xavier	02.33.55.15.76
KINESITHERAPEUTE	
HADDAD Charbel	02.33.55.18.93
INFIRMIERES	
DEBON Anne-Marie	02.33.55.10.82
ROUXELIN Aurélie	02.33.55.10.82
LECOURTOIS Nicole	02.33.55.21.90
LEBEDEL Valérie	02.33.55.21.90
HYPNOTHERAPEUTE	
GARDIN Hervé	07.82.86.76.39
ORTHOPHONISTES	
DARTHENAY Marie-Charlotte	06.43.58.33.15
COZLER Virginie	07.69.18.60.04
PODOLOGUE	
LE ROUX Véronique	02.33.77.33.84
DENTISTE	
PRESSON Emmanuel	02.33.56.00.12
ETIOPATHE	
FOSSÉ Marie	02.33.56.83.98
PSYCHOLOGUE	
PEPIN Fabienne	06.49.87.30.59
S.S.I.A.D	02.33.72.27.61

# INFOS PRATIQUES



## Quelles aides et subventions ?

### Propriétaires occupants

#### Réduire vos dépenses énergétiques et adapter votre logement à la perte d'autonomie

Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration ou d'adaptation de votre résidence principale ?  
Sous certaines conditions, et selon votre projet, des aides financières nationales et locales peuvent vous être attribuées.

### Propriétaires bailleurs

#### Restaurer un logement pour le louer

Afin de pouvoir bénéficier d'aides financières, différentes conditions sont à remplir liées à l'année de la construction du logement concerné et aux types de travaux envisagés. Les travaux doivent permettre de résoudre des situations d'insalubrité ou de dégradation ou améliorer les performances thermiques. Les petits travaux d'entretien ou de décoration, ainsi que les travaux assimilables à de la construction neuve ou de l'agrandissement sont exclus.

Par ailleurs, l'octroi des aides est conditionné à la signature d'une convention à loyer maîtrisé. Cette convention, qui peut-être à loyer intermédiaire, social ou très social, fixe un certain nombre d'engagements à respecter quant au montant

**NOUVEAU :**  
**permanences du CDHAT**  
**à la mairie de Marigny**  
**tous les 3ème mardi**  
**de 9h30 à 12h30**  
**des mois de janvier, mars,**  
**mai, juillet, septembre et**  
**novembre**

#### Les conseillers spécialisés en Habitat sont à votre écoute pour :

- > **vous informer** sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre et, dans certains cas, réaliser une étude technico-économique
- > **établir un plan de financement prévisionnel** prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles
- > **monter votre dossier de demande de subvention** et assurer son suivi.

## ISOLATION DES COMBLES PERDUS A PARTIR DE 1 €

L'isolation des combles est un choix de rénovation énergétique des plus importants. Bénéficier d'une résistance thermique supérieure ou égale à 7 m<sup>2</sup>.K/W permet d'économiser jusqu'à 400 € par an sur votre facture énergétique (foyer de 110 m<sup>2</sup>, composé de 3 personnes se chauffant au gaz, avec facture annuelle de 1600 €).

Le Pacte Énergie Solidarité, validé par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable, vous permet d'**isoler vos combles perdus... pour 1€ seulement** (1€ pour 50 m<sup>2</sup>, 14€ TTC par m<sup>2</sup> supplémentaire). Cette offre, destinée aux revenus modestes, est soumise à des conditions de ressources. Seuls trois critères sont pris en compte : le département, le nombre de personnes dans votre foyer et le revenu fiscal de référence.

Pour plus d'informations, consultez le site :

<https://www.pacte-energie-solidarite.fr/>



# MARIGNY ... CHEF-LIEU DU

Quelle question et, même, quelle idée ! Et pourtant quand, en 1789 à la création des départements, il fallut choisir un chef-lieu - on ne dira préfecture qu'en 1800 sous le Consulat de Bonaparte - Coutances et Saint-Lô s'entredéchirèrent, le nom de Marigny, point central par excellence, apparut dans les débats, certes brièvement... On verra comment ci-dessous, mais il n'est pas inintéressant de revoir, à la lumière d'une récente et excellente conférence (voir note 1) de Bernard Jehan à Coutances, la lutte acharnée (et sans merci !) que Coutances et Saint-Lô se livrèrent jusqu'à ce que Saint - Lô l'emporte définitivement et assure ainsi le développement qui est le sien aujourd'hui.

## Un peu d'histoire...

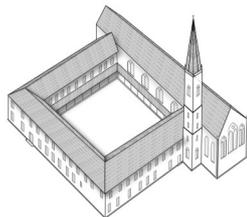
L'une des premières missions que se fixa l'Assemblée constituante, issue des Etats-Généraux (note 2) ouverts le 5 mai 1789 à Versailles fut de donner au pays, dès septembre 1789, une nouvelle division territoriale qui devait faire table rase d'un passé administratif dont on disait (déjà !) qu'il était trop complexe...

Ainsi naissent le 22 décembre 1789 les départements, fixés, par une loi, au nombre de 83 dont 5 pour la Normandie. Les limites (quasiment les mêmes que celles d'aujourd'hui) du " département du Cotentin " appelé ainsi à titre provisoire, furent assez facilement et définitivement établies le 26 février 1790 ainsi que le nom définitif - département de la Manche - du nom de la mer qui baignait ses côtes, de préférence à Cotentin qui ne recouvrait pas la totalité du nouveau territoire et faisait trop "ancien régime"...

Le plus facile était fait...Restait à fixer le nombre de districts, de cantons et de communes (note 3), ce qui ne fut pas une tâche aisée, mais c'est surtout l'emplacement du chef-lieu qui provoqua entre Coutances et Saint - Lô une véritable tempête.

Coutances où, il est important de le rappeler, s'étaient tenus les Etats-Généraux en mars 1789, mettait en avant sa population, près de 8 000 habitants contre 7 000 à Saint-Lô mais aussi 18 790 pour le canton de Coutances contre moins de 10 000 pour celui de Saint-Lô, son positionnement central, l'ancienneté des sièges de l'évêché, du bailliage et du présidial (justice), la proximité de la côte et, élément logistique incontournable, le couvent des Dominicains (devenu le grand séminaire et actuellement nommé les Unelles) pour abriter les futures réunions départementales.

*Le couvent des Jacobins (nommé aussi couvent des Dominicains) donnait sur la rue des Doves. Il fut le premier siège des 36 Administrateurs du département en 1790 à Coutances. (Dessin de Bernard Jehan)*



Saint-Lô, de son côté, argua de son caractère tout aussi central, de la proximité de Paris (!), de la vitalité de ses commerces et manufactures, de la volonté d'accaparement de Coutances de tous les pouvoirs et bien entendu de la mise à disposition de locaux dans les bâtiments de l'abbaye Sainte-Croix (actuelle église Sainte-Croix).

Chacune des deux villes entama une véritable campagne pour faire pression sur les décideurs en l'occurrence les 17 députés du Cotentin, puis l'ensemble des députés normands (41). Il fut même envisagé une alternance. Finalement, Coutances fut désignée chef-lieu du département à titre provisoire le 27 janvier 1790, puis définitif le 11 septembre 1790. Mais les Saint-Lois n'avaient pas dit leur dernier mot et, le 11 octobre 1795 sous le Directoire, eut lieu (un peu à la surprise générale) le transfert définitif du chef-lieu du département de Coutances à Saint-Lô (qui a porté brièvement le nom de Rocher de la Liberté). La raison la plus communément admise de cette décision est une recherche d'équilibre des administrations, mais d'aucuns y virent une punition des Coutançais, jugés moins dociles par le pouvoir parisien... Jusqu'en 1815, les Coutançais espèrent, en vain, renverser le cours des choses, mais l'installation pérenne des préfets conforta la position de Saint-Lô.

Toujours est-il qu'il faudra attendre le cataclysme de la Seconde Guerre mondiale pour que la Préfecture revienne temporairement (du 31 juillet 1944 au 1er septembre 1953) à Coutances dans les bâtiments de l'école normale des filles après avoir, au fil de l'avancée des troupes américaines, séjourné à Baudre, Lengronne et Le Teilleul. On ne citera que pour l'anecdote la suggestion plus intéressée que plausible de Yves Bonnet, alors député de Cherbourg de 1993 à 1996, de tenter un transfert de Saint-Lô à ...Cherbourg !)



*La (première) préfecture de la Manche à Saint-Lô construite sur les bases d'un immeuble acheté le 19 août 1798 par 23 Saint-Lois, désireux d' "arrimer" définitivement le siège du chef-lieu à Saint-Lô et motivés (ils ne seront remboursés qu'en 1837 !) . Située rue Carnot, elle sera détruite en 1944 par les bombardements US. (Collection Francis Landemore).*

# DEPARTEMENT DE LA MANCHE ?

## Et Marigny donc...

Voilà rapidement décrit (la place manque ici pour donner tous les détails - et ils sont nombreux, intéressants et quelquefois même savoureux ! - des arguments des uns et des autres) le choix définitif de Saint-Lô comme chef-lieu du département de la Manche. Puisque l'un des arguments les plus en vue, et d'ailleurs partagé, était la position centrale aussi bien de Saint-Lô que de Coutances, Marigny pouvait donc tout autant s'en prévaloir.

Vue de l'esprit...pas du tout, puisqu'on trouve dans le livre de l'historien Gabriel Hoüel " *Histoire de la ville de Saint-Lô* " paru en 1825, donc assez peu de temps après la controverse, les lignes suivantes à propos des débats entre les deux villes :

**" Le point le plus central eût été Marigny, gros bourg (1270 habitants en 1793) qui se trouve entre Coutances et Saint-Lô; mais les électeurs, bien logés dans cette première ville, ayant été mis à portée d'apprécier la délicatesse des mets présentés par ses concitoyens, craignirent de ne pas avoir les mêmes avantages à Marigny."**

On voit donc que le nom de Marigny a bien été avancé et que c'est l'absence d'un bon restaurant qui aura ruiné toutes ses chances et sans aucun doute aussi le manque d'élus locaux aux commandes départementales, contrairement à la situation actuelle (note 4) !

En conclusion, et sous forme de clin d'oeil, on ne vantera jamais assez le rôle déterminant de la gastronomie dans l'aménagement du territoire !

**René Gautier**

S'il n'y avait pas, en 1790, de restaurants renommés à Marigny, il y en avait au moins trois au début des années 1900.



L'hôtel - restaurant Beaufiles, devenu Hôtel de la Poste puis communauté de communes (collection Jacques Dumont).



L'hôtel - restaurant Belle Vue - Hélie - Dameuve, route de Montreuil. (collection Jacques Dumont).



Et l'hôtel- restaurant du Lion Vert -Georges Puisney en bas de l'actuelle place Westport. (collection Jacques Dumont).

Ils ont tous, hélas, disparu cent ans plus tard !

**Note 1 :** Pour les personnes intéressées par ce sujet et qui n'auraient pas eu la chance de participer à cette conférence, Bernard Jehan en tiendra une seconde le mercredi 30 mai 2018 à 18 heures aux Archives de la Manche à Saint-Lô.

**Note 2 :** Y siégea notamment, François-Germain Le Rouillois, curé de Carantilly de 1784 à 1791, élu député du Grand Bailliage de Coutances au titre de l'ordre du clergé.

**Note 3 :** 7 districts (qu'on peut rapprocher des actuels arrondissements soit 3 de plus) - 63 cantons contre 27 actuellement et 691 communes contre 477 au 1er janvier 2017.

**Note 4 :** Un député de la Manche, un président et un vice-président de communauté d'agglomération et une conseillère départementale pour le territoire de l'ancien canton de Marigny.

# PASSE RECENT

## CORRESPONDANTS ALLEMANDS



45 élèves venus du collège bavarois d'Aschattensburg étaient présents pour un échange d'une huitaine de jours avec leurs correspondants du collège Jean Monnet et celui de Jean Follain de Canisy. Le vendredi 10 novembre 2017, ils ont été conviés par la municipalité et le conseil départemental à un verre de l'amitié au cours duquel ils ont reçu des souvenirs de la Manche.

## INAUGURATION SALLE MULTISPORTS

Aménagée sous la cantine scolaire, la salle multisports a été inaugurée le samedi 18 novembre 2017.

C'est un local très moderne et clair déjà très fréquenté par les clubs sportifs et les associations. Cette salle a été conçue en partenariat entre la municipalité et Saint-Lô Agglo.



## REUNION DU PERSONNEL COMMUNAL



Mardi 19 décembre 2017 l'ensemble du personnel de la commune de Marigny-le-Lozon, et les élus s'étaient réunis pour la traditionnelle réunion du personnel. Monsieur le Maire a remercié le personnel pour l'engagement de chacun cette année encore. La soirée s'est déroulée dans la bonne ambiance autour d'un apéritif dinatoire réalisé avec brio par l'équipe du restaurant scolaire. »

## VŒUX DE LOZON

Marc Bourbey, maire délégué de Lozon, et les conseillers municipaux, ont présenté leurs vœux à la population Lozonnaise samedi 6 janvier 2018.

Le maire a fait le bilan des travaux réalisés dans la commune en 2017.

Le gros chantier de 2018 est la rénovation de la salle de convivialité. Les travaux doivent commencer courant avril.



# VIE ASSOCIATIVE

## Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon  Salle des fêtes Marigny 

### Janvier 2018 :

**Samedi 27 janvier** : soirée dansante organisée par Marigny Je T'Aime. ☎ 06.37.03.18.98 

**Dimanche 28 janvier** : loto organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame   
☎ 06.74.34.02.81

### Février 2018 :

**Dimanche 4 février** : randonnée de la chandeleur organisée par Marigny Je T'Aime rdv à 14h30 à la mairie de Marigny. ☎ 06.37.03.18.98

**Dimanche 4 février** : repas organisé par l'amitié Lozonnaise ☎ 02.33.56.21.81 

**Mercredi 14 février** : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.42.84.30.10 

### Mars 2018 :

**Samedi 10 mars** : ouverture de la pêche au lavoir de Lozon organisée par la comité des fêtes de Lozon. Grillades, crêpes, buvette.

**Mercredi 14 mars** : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.42.84.30.10 

**Samedi 17 mars** : soirée dansante organisée par le comité des fêtes de Marigny ☎ 06.60.79.45.09 

**Samedi 25 mars** : soirée théâtrale organisée par Marigny Je T'aime ☎ 06.37.03.18.98 

**Samedi 31 mars** : soirée dansante organisée par l'association Danses Vacances ☎ 06.80.13.38.90 

### Avril 2018 :

**Mercredi 4 avril** : loto organisé par club de l'amitié de Marigny ☎ 06.98.98.26.32 

**Dimanche 8 avril** : loto organisé par Marigny Je T'Aime ☎ 06.74.34.02.81 

**Mercredi 11 avril** : concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ 06.42.84.30.10 

### ZOOM DU REPAS FIL D'ARGENT



Sur le thème de la « guinguette » le repas du Fil d'Argent s'est déroulé le 22 octobre 2017.

210 convives participaient à ce repas qui se passe toujours dans la bonne humeur et permet de passer un agréable moment.



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie : [www.mairie-marigny.com](http://www.mairie-marigny.com) dans la rubrique Les associations.

# VIE LOCALE

## Zoom sur un de nos commerçants

A l'entrée de Marigny, Fabien PALLA est à la tête de l'entreprise PALLA HABITAT. Installé depuis 2008.

Spécialiste en menuiseries, portails et motorisations, portes de garages, concessionnaire de la Marque VERANDA RIDEAU sur le département de la Manche pour la vente et pose de vérandas, abris terrasse et abris de piscine.

L'entreprise se compose de 9 personnes dont 1 gérant :

M. PALLA, 1 assistante, de 2 commerciaux et de 5 poseurs.

L'entreprise est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30, fermé les mercredis après midi, samedis et dimanches. Contact : 02.33.56.12.69

Nous souhaitons à PALLA HABITAT une bonne continuation



## LES SERVICES DANS LA COMMUNE

### **Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE**

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15 SUR RDV  
adele.hommet-lievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

### **GENDARMERIE St Jean De Daye 02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h  
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

### **TRESORERIE 02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

### **LA POSTE 02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30  
le samedi de 9h à 12h30.

### **BIBLIOTHEQUE 02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h,  
vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

### **MAISON DE RETRAITE 02.33.77.14.77**

**R.E.P.A.M** (relais Enfants **02.33.05.23.84**  
Parents assistantes maternelles)

Mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 16h à 18h30

### **MAISON DES JEUNES 02.33.72.23.98**

Mercredi de 13h30 à 18h et pendant les petites  
vacances scolaires.

### **C.L.I.C 02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

### **DECHETTERIE**

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h  
samedi 9h-12h 14h-18h.

### **ASSISTANTE SOCIALE 02.33.77.28.93**

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv)  
à l'ancienne Communauté de Communes.

### **A.D.M.R 06.65.11.04.10**

Le mercredi et le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
de 9h30 à 11h30 à l'ancienne Communauté de Communes.

### **SAUR 02.50.72.40.00**

### **La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :**

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
le jeudi de 14h à 18h  
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr  
Site internet : www.mairie-marigny.com

### **La Mairie annexe de LOZON vous accueille :**

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30  
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr